

Réunion du 3 mars 2014

Sous la présidence de : Monsieur Guy-Dominique KENNEL

Etaient présents : Monsieur Guy-Dominique KENNEL, président

Monsieur André KLEIN-MOSSER, Monsieur Alfred BECKER, Monsieur Rémi BERTRAND, Monsieur Etienne WOLF, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Monsieur Pierre BERTRAND, Monsieur Jean-Michel FETSCH, Monsieur Bernard FISCHER, Monsieur Jean-Laurent VONAU, Monsieur Louis BECKER, Monsieur Sébastien ZAEGEL, Monsieur Frédéric BIERRY, vice-présidents

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Olivier BITZ, Monsieur Roland BRENDLE, Monsieur Etienne BURGER, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Henri DREYFUS, Madame Marie-Dominique DREYSSE, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur Claude FROEHLI, Monsieur Francis GRIGNON, Madame Laurence JOST, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Madame Suzanne KEMPF, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur André LOBSTEIN, Monsieur Pierre MARMILLOD, Monsieur Jean MATHIA, Monsieur Philippe MEYER, Madame Alice MOREL, Maître Raphaël NISAND, Monsieur Serge OEHLER, Docteur Gérard SIMLER, Monsieur Richard STOLTZ, Monsieur Jean-Claude WEIL, Monsieur Freddy ZIMMERMANN, secrétaires

Procuration(s) : Monsieur Robert HERRMANN ayant donné pouvoir à Monsieur Eric ELKOUBY

Excusé(s) : Monsieur Jean-Paul WIRTH, Madame Frédérique MOZZICONACCI, Madame Louise RICHERT, Monsieur Marc SENE

Absent(s) :

Rapporteur : Monsieur Freddy ZIMMERMANN

**N° CP/2014/169 - Soutien environnemental aux associations et aux collectivités
- 2345
Renouvellement de partenariats, subventions de
fonctionnement et cotisations 2014**

La commission permanente du Conseil Général, statuant par délégation et sur proposition de son président, décide d'attribuer les aides suivantes au titre de l'année 2014 :

- à la Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO) une subvention de 11 520 €,
- à l'association BUFO, une subvention de 21 000 €,
- à l'Office des Données Naturalistes d'Alsace (ODONAT), une subvention de 25 084 €
- au Groupement Ornithologique du Refuge Nord Alsace (GORNA), une subvention de 30 240 €
- au Groupement d'Intérêt Public (GIP) « Conservatoire Botanique d'Alsace » (CBA), une participation de 27 500 €,
- à l'association Petite Camargue Alsacienne (PCA), une subvention de 10 000 €,
- au Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, une subvention de 3 000 €,
- au Centre National de la Recherche Scientifique (CNRS) et l'Université de Strasbourg, une contribution de 27 420 €,
- à l'Office National des Forêts, une contribution de 11 971,96 €,
- à l'Association pour la Protection et la Réintroduction des Cigognes en Alsace (APRECIAL), une subvention de 5 400 €,
- à la Maison de la Nature et du Ried, une aide de 3 000 € pour le projet de gestion de fréquentation du grand ried,
- au Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques, une subvention de 100 000 €.

Elle décide de verser 15 000 € au titre des cotisations 2014 à diverses associations (Lutte contre la rage, Ariena, Aprona, association départementale de défense sanitaire des animaux, association nationale des élus de la montagne,...).

Les modalités de versement des subventions sont les suivantes :

1. Conformément au règlement financier du Département, une avance de 50% sera versée à la signature de la convention financière 2014 pour les bénéficiaires suivants: LPO, BUFO, ODONAT, GORNA, Petite Camargue Alsacienne, CNRS et Université de Strasbourg, Office National des Forêts, Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques. Le solde sera versé sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

Pour le Conservatoire Botanique d'Alsace, en phase de démarrage, les modalités de versement de la participation seront pour 2014, à 80% lorsque la délibération d'attribution de participation sera rendue exécutoire et 20 % à la fin de l'année sur présentation de justificatifs de dépenses et d'activité.

2. Conformément au règlement financier départemental, pour les autres bénéficiaires, les subventions seront versées sur production d'un état récapitulatif des dépenses certifié exact par le bénéficiaire, accompagné d'une copie des factures acquittées ou des pièces justificatives.

Elle autorise son président à signer le moment venu :

- les conventions financières 2014 à intervenir entre le Département et les organismes suivants LPO, ODONAT, BUFO, Conservatoire Botanique d'Alsace, GORNA, association Petite Camargue Alsacienne, Parc Zoologique et Botanique de Mulhouse, CNRS et Université de Strasbourg, ONF, Syndicat Mixte de Lutte contre les Moustiques (conventions établies selon modèle annexé au règlement financier départemental).

- les conventions pluriannuelles avec les associations LPO, BUFO, ODONAT (conventions établies en conformité avec le modèle annexé au règlement financier départemental).

Pour extrait conforme :
Pour le Président
La Directrice des services de l'assemblée



Francine THOMAS

Adopté à l'unanimité

Le Président,
Guy-Dominique KENNEL

Accusé de réception N° : A067-226700011-20140303-84853-DE-1-1_0
Acte certifié exécutoire au : 18/03/14